

Politique commerciale et de formation, en tant que champ de conflit

Dans la discussion autour de l'avenir de l'Europe — un document de thèses

Wilhelm Neurohr

A. Au sujet de la situation conflictuelle actuelle

1. Principe, au sujet de l'importance de la formation et de la culture, pour l'avenir de l'Europe

La crise sociale, économique et démocratique de l'UE est à l'origine la répercussion d'une crise culturelle de l'Europe (en même temps l'expression d'une crise intérieure des êtres humains en Europe). L'accapement de la formation et de la culture au moyen de l'économie et de la politique est dommageable au développement futur social et culturel de l'Europe et à sa multiplicité culturelle. Les conditions et présuppositions pour une libre vie culturelle et une libre éducation/formation, ainsi que les fausses évolutions et leurs conséquences pour l'avenir de l'Europe, sont à identifier clairement, car sans idéal (de formation) la société européenne «mourra de faim».

2. Au sujet de la problématique de formation et culture en tant que marchandise sur les marchés

Formation et culture (pour le déploiement de la personnalité individuelle) n'appartiennent pas aux accords et questions commerciales orientées sur le marché, en référence à l'avenir de la formation, de la science et de la recherche et ne doivent pas se trouver sous l'unique pouvoir de disposition des commissaires et délégués au commerce, tout en restant exclus de la vie publique.

Culture et formation, en tant que droits élémentaires du citoyen et de l'être humain, représentent des tâches de société non-économiques de production de liens et de services inter-humains pour la communauté, et non pas pour le marché ; elles possèdent une valeur propre non-économique. Elles ne font donc pas partie, pour cette raison, des « marchandises » ou « produits » ayant un caractère de marchandise sur des semblants de marchés pour « consommateurs », parce que les marchés commerciaux orientés sur le profit ne peuvent pas produire des biens ou des conquêtes culturelles, mais au contraire les entraver, quand ils ne sont pas lucratifs ou bien n'apportent aucune « quote-part ».

3. Les répercussions négatives de la commercialisation de la formation et de la culture

Les institutions formatrices commerciales portent atteinte à l'idéal de formation humaniste et à son image de l'être humain et le remplace par un concept de formation problématique selon une image de l'être humain comme sujet économique fonctionnel et égoïste ; le droit d'auto-détermination de l'individu se trouve nonobstant au-dessus de l'égoïsme économique.

Avec les institutions formatrices commerciales se produit un abandon du financement public (argent de don) et à l'autogestion autonome et co-détermination, au profit d'une direction entrepreneuriale des contenus et de l'organisation sous des mesures et de fixations d'objectifs relevant purement et simplement de la gestions d'entreprise.

Une orientation commerciale de la culture et des institutions d'éducation et de formation

- porte préjudice à la multiplicité et à la qualité culturelle (au profit de la quantité et de la comparativité mesurables) ainsi qu'à la liberté académique, oriente les contenus et bilans de formation selon des intérêts proprement économiques et met en danger l'objectivité et l'ouverture de la science ;
- mène à une instrumentalisation de la science, de la recherche et de l'enseignement (et à leur disjonction) par des intérêts économiques unilatéraux avec une lutte pour conquérir des étudiants et des participations au marché ainsi qu'à un financement de la recherche à partir d'argent de fondation ;

- entrave le libre accès aux institutions de formation par des critères d'admission et de sélection ainsi que par les frais d'études sur-élevés ;
- renforce la pénétration des *lobbyistes* dans les écoles, les salles de classe et le matériel de cours ainsi que des acteurs de l'économie dans les structures universitaires ;
- favorise la pure orientation professionnelle des achèvements des parcours généralement accompagnés d'endettement lors des études au lieu d'une formation fondamentale et vaste et d'une capacité à connaître, et mène avec cela à un niveau de formation déclinant ;
- met en danger l'indépendance de la science et de la recherche et leur échange d'idées et de coopération, au profit de la concurrence mercantile ou de marché, entre les institutions des grandes écoles et universités privées ainsi que la non-publication ouverte des projets de recherche au profit unique des intérêts de l'entrepreneuriat.¹

4. Coup d'œil sur l'évolution du boom commercial du marché des formations

Un bond est à observer dans le nombre des universités commerciales soutenues par de grands consortiums, avec des spéculations de gains sur les marchés et avec aussi une croissance des formations en commerce internationale et de même, des consortiums commerciaux d'écoles privés, offrant de formations ultérieures et instigateurs de création d'écoles maternelles et de crèches à but lucratif, etc., sur le « marché de formation en plein boom », avec en même temps « des médisances répandues » sur le système public d'éducation et de formation (et sur les tenants du système d'éducation et de formation sans but lucratif).

Avec des filiales et des instituts de formations et de perfectionnement sur d'autres continents ainsi que des offres de formation *online* engendrant des coûts, sont exportées des prestations de service très chères de grandes écoles commerciales, vendues sur les marchés à des fins de profit et de maîtrise du marché, à la charge des propres infrastructures éducatives indépendantes y compris aussi dans les pays développés et dans d'autres milieux culturels.

Sur les marchés financiers internationaux, on spéculé entre 2 et 3 billions de Dollar de gain attendus des investissements placés dans le commerce de la formation en tant que « marché en croissance ».²

5. Dépendances des chances de formation et pauvreté (de formation)

Un organisme de formation et de grandes écoles (et en cela un organisme concurrentiel des organismes publics de formation et orienté selon des critères de gestion économique), viole le principe d'égalité des chances pour tous.

Pauvreté et pauvreté de formation, ainsi que richesse et opportunité de formation, en seront ainsi encore plus étroitement couplées l'une à l'autre, parce que l'augmentation des formations et participations à la culture pour les couches de la population qui sont « socialement faibles et éloignées de la culture » deviendra à peine atteignable et finançable ; le libre accès à la formation et à la culture représente pourtant une condition préalable à laquelle on ne peut renoncer pour la réalisation des droits de l'homme.

Avec les barrières d'accès et les interventions économiques et politiques dans les contenus de formation et l'autogestion, on crée ainsi un comportement anti-social — qui ne correspond pas à la

¹ Voir aussi en ce moment la loi d'avenir de l'université NRW

² Et aussi le grand consortium de médias Bertelsmann (selon une conférence de presse de mars 2014) veut aussi atteindre un engagement de 20 milliards € dans les affaires avec la formation des adultes (parcours d'étude *online*, prestations de services pour les universités, parcours d'études médicales, etc.) puisque les êtres humains, des USA jusqu'à la Chine sont prêts des sommes élevées dans leur éducation. (pour cela Bertelsmann est le *lobbyiste* le plus influent sur le traité de libre échange TTIP, incluant la culture et la formation.)

sensibilité sociale des étudiants ainsi que des enseignants et des chercheurs — au lieu d'encourager les compétences sociales.³

6. Influences croissantes de la Commission européenne sur l'organisme de formation européen

Quoique formation et culture, selon les traités de l'UE, soient placées sous la souveraineté des États ou selon le cas des *Länder fédéraux*, la commission intervient subsidiairement de plus en plus sur les programmes de formation et d'encouragement (avec des budgets en milliards), directives, ordonnances et jugements dans les organismes de formation et universités tant au plan de l'État que centralement, en homogénéisant l'ensemble — ce qui outrepassé ses fonctions en terme de coordination et de soutien en direction de « l'union de la formation ».

Avec le processus de Bologne et l'initiative de Copenhague (ainsi que les études PISA), en tant que partie de la stratégie de Lisbonne, on vise une harmonisation à l'échelle européenne et une adaptation des parcours des études et de leurs achèvements à un espace universitaire européen. (union de formation).

L'UE administre des compétences indirectes pour le domaine de formation (sur la base des « besoins des actions européennes », à partir de la liberté de circulation des demandeurs de travail, à partir de la reconnaissance des qualifications professionnelles et autres, mais avant tout, elle intervient au moyen des méthodes ouvertes de coordination (MOC) des systèmes de formation, sur de vastes obligations de rapports (rapports de commission et des pays) avec des recommandations, directives, ayant parfois un caractère obligatoire.

7. L'UE en tant qu'espace scientifique fondé sur le savoir pour le marché et la concurrence

Selon la « stratégie de Lisbonne » l'UE veut, avec le reste de l'Europe en tant que « lieu d'implantation du savoir » et « espace de gestion fondé sur le savoir », pouvoir exister sur le marché global de la concurrence.⁴

La formation en tant que savoir spécialisé est censée contribuer, avant tout globalement, au succès économique et au renforcement de la capacité de concurrence économique du marché intérieur européen, avec comme objectif prioritaire, la préparation et la mise à disposition des forces de travail qualifiées pour l'économie. (C'est pourquoi, inversement, par l'accord de libre échange avec les USA, des offrants de formation et d'abornements extérieurs, obtiendront une opportunité de s'installer sans entrave sous les mêmes conditions — avec l'effet d'une pénétration de la culture « amerloque » [expression du traducteur, *ndt*] en Europe.)

Des aspects de formation comme la structuration de la personnalité, l'acquisition de connaissance, la soif de savoir ou la capacité créative, envers un penser critique et constructif, tombent à l'arrière-plan ou bien ne sont prises en compte que comme ébauches.

8. Élargissement de compétences culturelles de l'UE dans le domaine des médias

Étant donné que le libre échange des informations et des contributions culturelles, ainsi que des offres de formation, sans les médias audiovisuels (radio, télévision, *Internet*, banques de données, soutiens aux films) est à peine encore pensable aujourd'hui, l'UE a aussi élargi ici successivement ses compétences et domaines d'influence jusque dans la législation sur les médias, quand bien même le traité de Lisbonne (voire aussi les réglementations du GATS garantissent l'autonomie culturelle des États nationaux). De ce fait des conflits de compétences en prennent naissance.

Le média de la radio, agissant par la diffusion culturelle et encourageant l'intégration (en tant que prestation de services) fut orienté selon le marché, au lieu de l'être culturellement et subordonné aux critères économiquement marqués qui furent considérés ainsi que la politique de concurrence et

³ Voir manifestations massives des lycéens et étudiants en 2002.

⁴ Voir aussi grandes écoles en tant que facteur local économique dans les régions ;

d'économie, de plus il s'agit d'entreprises économiques avec l'apparition de prestataires de canaux de radio et d'émetteurs privés.

Renforcer l'identité européenne sur les médias, puisque « des médias organisés au plan national entravent celle-ci, valut comme argument de l'UE, en 1982/84, pour la constitution d'un marché homogène, au lieu que fragmenté, pour la radio (par câble et satellite), suivi, en 1989, d'un « accord européen sur la télévision au-delà des frontières », ainsi qu'une directive sur l'exercice télévisuel, complété par des réglementations de quotas pour les productions européennes et les encouragements des programmes des médias, après l'échec d'un établissement européen de production télévisuelle *Europa TV* à coté de l'Union des Radio Européennes (URE).⁵

9. Pas d'avenir pour l'Europe sans consolidation de la multiplicité culturelle et de la liberté

La question de l'avenir et de l'identité de l'Europe est de manière primaire une question de la multiplicité de sa vie spirituelle-culturelle, avec ses formes d'expression différenciées dans les régions européennes ; c'est pourquoi le changement de l'Europe ne commence pas à partir d'une vie économique marquée par l'égoïsme ou bien à partir de standardisations politiques, mais bien au contraire à partir de sa multiplicité culturelle même, sur la base de la liberté et de l'autodétermination de soi ainsi que du développement de la personnalité des individus, en tant que créateurs de culture, afin que ceux-ci puissent produire leur contribution encourageant la communauté (car « ce ne sont pas des États que nous réunissons, mais au contraires des femmes et des hommes » (Jean Monet).

L'économie en Europe (comme aux USA), en tant que fondement matériel pour le véritable être humain culturel, est devenu un but en soi et la sphère dominant tout ce qui est humain et vie sociétale, bien qu'elle ne doive être véritablement qu'une fonction de service, afin qu'avec les conquêtes culturelles la vie économique et politique puisse être fécondée en retour de manière innovante et créative, et donc au profit d'une culture économique et politique modifiée par une éthique de coopération et de solidarité.

Étant donné que la question sociale, toujours urgente en Europe, ne peut être résolue qu'à partir de la culture et que la question du futur de l'Europe ne peut pas naître du passé, mais au contraire des images et des objectifs (développés inter-culturellement) ensemble par les femmes et hommes de l'Europe (et du monde entier) — car l'Europe est quelque chose en devenir et non pas quelque chose d'accompli — se posent tout au premier plan les questions capitales d'un ordonnancement juridique et social ainsi que d'un ordonnancement économique solidaire (avec un système monétaire social) ; car seul le pouvoir des idées et de l'esprit peut continuer d'apporter la solidarité à l'Europe dans sa multiplicité ; en définitive, l'Europe n'est pas un lieu, mais au contraire une idée universelle qui vit de la rencontre et de la bonne entente des êtres humains.

10. L'accord de libre-échange TTIP en tant que combat décisif ultime pour la liberté culturelle pourvoit à la naissance d'un nouveau mouvement culturel européen.

Là où l'État ou bien l'économie dominante intervient, en tenant en tutelle les contenus des domaines de vie spirituelle-culturelle des êtres humains, s'est installé un ordre supra- ou sub-ordonné contraire à la démocratie, contre lequel se rebellent les êtres humains concernés ; c'est pourquoi la chance et l'espoir existent que de la large résistance sociétale contre l'accord de libre échange TTIP, naisse un mouvement culturel qui peut contribuer à un renouvellement et une nouvelle orientation du sens de l'Europe, dans lequel les libertés de formation, de connaissance, d'étude et de recherche ainsi que de formes d'expressions culturelle sont restaurées.

Un tel mouvement peut se mettre en réseau avec les multiples impulsions culturelles, initiatives et institutions existantes, qui ressentent avoir une obligation vis-à-vis de l'idée européenne, depuis les « Écoles d'Europe » et des « Universités d'Europe », en passant par les institutions pour les

⁵ Ce qui apporte en soi les dangers d'un nivellement et d'une mise en tutelle culturels.

échanges de la jeunesse, jusqu'aux centres, instituts, agences, fondations et Société pour la culture et la formation européennes ou bien le réseau européen des ONGs, et ce n'est pas pour autant fini, les 700 écoles Waldorf en Europe (avec presque 150 000 élèves) avec leur concept pédagogique d'éducation à la liberté individuelle et à la citoyenneté rendant apte à l'Europe, leurs propres conférences européennes ou bien le Conseil de l'Europe vers la mise en réseau des 26 associations Waldorf en Europe (sous la condition préalable d'une assurance de qualité des écoles et d'une évolution ultérieure de leurs concepts).

Avec l'échange (interculturel) des êtres humains et des idées, et une culture relationnelle et de rencontre (dans une compréhension réciproque des cultures) peut naître une éthique de coopération et de solidarité orientée sur le futur, par laquelle les droits de l'homme en Europe sont pris au sérieux et le modèle de démocratie et du social, mis en danger et endommagé dans ces périodes d'assauts provoquant des ruptures sociales, seront reconfigurés créativement en modèle d'avenir des droits de l'homme conforme à la *Dreigliederung* ; ainsi se présente d'une manière nouvelle la question sociale en Europe à laquelle on ne peut répondre qu'à partir du culturel et qui nécessite l'engagement des « culturellement créatifs » de la société civile en tant que mouvement de culture.

B. Progressions pensables dans les champs d'actions et de recherche ainsi que termes des questionnements au sujet de l'avenir social et culturel de l'Europe :

1. Comment le mouvement de résistance de la société civile (dans un premier pas d'urgence) peut-il être activement soutenu pour empêcher l'accaparement économique et politique de la culture et de la formation et leur commercialisation au moyen d'accords de libre-échange (type TTIP), et comment la controverse ouverte dans les questions d'éducation et de culture, peut-elle être en même temps mise à profit en tant qu'occasion bienvenue d'une formation de conscience ?
2. Comment des alternatives et exigences concrètes pour l'avenir — au-delà de l'entrave au développement erroné et le maintien du *status quo* — peuvent-elles être formulées par exemple, dans l'alternative déjà développée par la société civile « Alternatives du mandat commercial », et complétées et élargies eu égard à la formation et la culture (et aussi en se référant à la convention de l'UNESCO) ?
3. Comment peuvent être reprises des initiatives (par exemple de « *Mehr Demokratie e.V.* [plus de démocratie] entre autre) — dans le contexte du mouvement européen de démocratisation — et soutenues pour faire participer les gens à l'organisation et à la modification des traités européens et aux processus décisionnels en tant qu'entrée dans une culture de participation démocratique, pour libérer progressivement formation et culture des serres de l'État et de l'économie et libérer ainsi un potentiel de configuration sociale ?
4. Comment l'imposition énergique et la configuration du principe de subsidiarité agissant dans la pratique peut-il être repris en Europe pour élargir des espaces de décision et des espaces d'organisation décentralisés ? Et comment avec cela en même temps concrétiser le projet d'une « Europe des régions », pour donner de l'espace au déploiement des empreintes régionales de la culture en Europe ? À l'occasion le vieux principe d'État national est pareillement à remettre en cause, de même que la tendance dans l'UE actuelle à la centralisation et à l'élargissement des compétences dans le secteur de la culture.)
5. Indépendamment de la question contradictoire de savoir si l'UE est censée évoluer vers une union économique, monétaire et fiscale, et vers une union politique (homogène), ou encore une « union de la formation », une « offensive de formation » d'en bas est en retard, afin de renforcer les compétences culturelles, interculturelles ainsi que sociales et réduire le déficit

en savoir autour des contextes culturels et économiques (y compris le système monétaire). (Ici une Europe avec, en ce moment, 50 États, au-delà du cadre de l'UE, doit être pensée — non pas seulement territorialement, mais comme une idée humaniste prenant les droits de l'homme au sérieux).

6. Comment tous les êtres humains en Europe peuvent-ils se comprendre comme créateurs de culture, en élargissant leur horizon et leurs activités et de leur manière de voir du plan national à l'ensemble de l'Europe (et à l'humain en général), en réseau et en échanges avec le restant des êtres humains de l'Europe avec leurs institutions, formations et initiatives culturelles existantes ? Comment créer pour cela une « ouverture européenne » accompagnant le discours sociétal (entre autres par des organes de publications européens, des actions et congrès culturels trans-frontaliers etc., mais aussi par la protection des données des médias audio-visuels, y compris l'*Internet* la radio et la télévision, etc.) en tant que préalables pour un mouvement citoyen, de démocratie et de culture ?
7. Si, les questions de formation et d'éducation et la culture, en tant que partie intégrante essentielle de la question sociale, sont censées se trouver au centre de la conscience européenne, car c'est seulement d'elle que le social peut naître, la question se pose alors de l'organisation future ainsi que de l'encouragement public et du financement des écoles et universités en autogestion, avec leur ligne d'orientation pédagogique, leur concepts et méthodes ainsi que leur culture d'auto-administration en tant que champ d'exercice au social. (Avec le développement des échelles éthiques et morales à partir de « l'individualisme éthique », que les êtres humains participants ont introduit dans la vie politique et économique, en les puisant à la vie culturelle libre, on pourrait repousser les grandes écoles et universités commerciales avec succès dans la concurrence d'idées plus humanistes.
8. Et quel serait l'aspect du profil scolaire d'une réelle « Europe des écoles » (« Chaque école une école européenne ? ») Comment peut être éveillé, principalement à l'école, dans les études et dans le public, l'intérêt pour les questions et manières de voir européennes (à ne pas confondre avec la fixation sur les institutions et structures de l'UE [rappel : l'UE n'est pas l'Europe ! et réciproquement...*ndt*]) ? Une possibilité serait, au moyen d'un développement qualitatif renforcé, dans l'organisme de formation — par exemple aussi auprès des écoles Waldorf autogérées dans toute l'Europe — de rendre enfin justice à la revendication d'apporter une éducation culturelle à la liberté et à l'émancipation couronnée de succès menant à des personnalités compétentes en tant qu'Européens, qui se comprennent et se comportent, conformément à cela, comme des citoyens.
9. Comment peut-on en venir à une collaboration et une mise en réseau des nombreuses institutions et initiatives existantes, qui se sont établies avec des objectifs et des orientations européennes ? Et comment peuvent-elles toutes se rallier dans un mouvement culturel d'ensemble avec « l'île européenne de la culture » ? Également par la formation de Conseils culturels (en tant que cercles créatifs non-étatiques et non commerciaux ou bien d'organes d'autogestion locaux, régionaux et européens), on encourage un développement culturel et une prise d'influence.
10. En quoi peut contribuer l'individuel, dans le champ personnel et dans son domaine d'activité, pour le maintien et la diffusion de la multiplicité culturelle et de l'identité européenne ? Comment des rencontres humaines transfrontalières peuvent-elles initier des échanges culturels et être organisées également indépendamment des programmes étatiques d'incitation européenne ou bien des attractions commerciales ? Comment l'identité culturelle et l'identification avec l'Europe peut-elle être engendrée, au lieu d'aller puiser au

passé, mais beaucoup plus sur la base de projets et d'objectifs futurs communs — en tant que tâches quotidiennes de tous les participants sous leur propre responsabilité ?

Peignons tous ensemble un tableau (directeur) visionnaire pour une Europe future apte à affronter l'avenir.

Sozialimpulse n°2/2014.

(Traduction Daniel Kmiecik)